A U D I T E U R O P
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Douai
*****
207, Avenue Willy Brandt
Boite 3.4
59777 EURALILLE
*****
Téléphone : 03.20.07.79.51
www.auditeurop.com

AIAVM – ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MEDIATION
Hôtel de Ville
Place Roger Salengro
59 000 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association AIAVM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AIAVM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Comme mentionné ci-avant, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu concomitamment à l'assemblée générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, 28 septembre 2026

Le commissaire aux Comptes
AUDITEUROP



Vincent Hamou, Associé

A C T I F

	Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois			31/12/2024 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
TOTAL I				
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Immobilisations incorporelles en cours,avances et acomptes				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeu	436,30	-436,30		
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériel et outillage industriel				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	31 223,53	-27 306,73	3 916,80	5 486,64
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations	500,00		500,00	500,00
Créances rattachées à des participations				
Autres titres Immobilisés	15,00		15,00	15,00
Prêts				
Autres Immobilisations Financières	762,25		762,25	762,25
TOTAL II	**32 937,08**	**-27 743,03**	**5 194,05**	**6 763,89**
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL III				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours				
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	1 800,00		1 800,00	3 801,00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	72 923,00		72 923,00	59 836,51
Charges constatées d'avance	1 808,78		1 808,78	3 829,87
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	477 582,98		477 582,98	479 636,45
TOTAL IV	**554 114,76**		**554 114,76**	**547 103,83**
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL V				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL VI				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VII				
T O T A L G E N E R A L	**587 051,84**	**-27 743,03**	**559 308,81**	**553 867,72**

PASSIF

		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires		686,02	686,02
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Report à nouveau		403 721,80	442 246,94
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		14 223,29	-38 525,14
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)		418 631,11	404 407,82
Fonds propres consomptibles			
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Provisions réglementées			
	TOTAL I	**418 631,11**	**404 407,82**
Fonds reportés et dédié			
Fonds reportés liés aux legs et donatio			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds dédiés			
Fonds dédiés			8 765,00
	TOTAL II		**8 765,00**
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
	TOTAL III		
Provisions			
Provisions pour charges		22 781,00	
Provisions pour risques			
	TOTAL IV	**22 781,00**	
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilé			
Emprunts Obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		44 333,08	25 864,50
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		67 038,95	108 305,73
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Autres dettes			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance		6 524,67	6 524,67
	TOTAL V	**117 896,70**	**140 694,90**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Pas			
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Pass			
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Pas			

P A S S I F

	Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
TOTAL VI		
TOTAL GENERAL	**559 308,81**	**553 867,72**

Compte de résultat

Association d'Aide Aux Victimes — **Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Arrêté au :	31/12/2025 Montant	%	31/12/2024 Montant	%	Variation Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations						
Ventes de biens						
-dont ventes de biens en nature						
Ventes de prestations de services	30 970,00	4,46	34 411,49	5,76	-3 441,49	-10,00
-dont parrainages						
Ventes de biens et services	**30 970,00**	**4,46**	**34 411,49**	**5,76**	**-3 441,49**	**-10,00**
Concours publics et subvt° exploitation	694 659,95	100,00	596 982,28	100,00	97 677,67	16,36
Versements fondateurs ou consommation dotation consomptible						
Ressources liées à la générosité du public	**183,00**	**0,03**			**183,00**	
. Dons manuels	183,00	0,03			183,00	
. Mécénats						
. Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Produits de tiers financeurs	**694 842,95**	**100,03**	**596 982,28**	**100,00**	**97 860,67**	**16,39**
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			9 141,43	1,53	-9 141,43	-100,00
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	5 479,00	0,79	3 000,00	0,50	2 479,00	82,63
Autres produits						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	**731 291,95**	**105,27**	**643 535,20**	**107,80**	**87 756,75**	**13,64**
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	142 328,85	20,49	140 956,13	23,61	1 372,72	0,97
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	27 398,48	3,94	26 392,52	4,42	1 005,96	3,81
Salaires	388 853,30	55,98	386 801,18	64,79	2 052,12	0,53
Cotisations sociales	133 555,62	19,23	124 876,57	20,92	8 679,05	6,95
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	3 902,73	0,56	5 343,54	0,90	-1 440,81	-26,96
Dotations aux provisions	22 781,00	3,28			22 781,00	
Valeurs comptables des immobilisations cédées						
Report en fonds dédiés						
Autres charges	100,00	0,01			100,00	
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	**718 919,98**	**103,49**	**684 369,94**	**114,64**	**34 550,04**	**5,05**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**12 371,97**	**1,78**	**-40 834,74**	**-6,84**	**53 206,71**	**-130,30**
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 851,32	0,27	2 499,26	0,42	-647,94	-25,93
Reprises sur dépréciations & provisions						
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées						
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	**1 851,32**	**0,27**	**2 499,26**	**0,42**	**-647,94**	**-25,93**
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo financières cédées						
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV						
RESULTATS FINANCIERS	**1 851,32**	**0,27**	**2 499,26**	**0,42**	**-647,94**	**-25,93**
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	**14 223,29**	**2,05**	**-38 335,48**	**-6,42**	**52 558,77**	**-137,10**
Produits exceptionnels						
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V						
Charges exceptionnelles			189,66	0,03	-189,66	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI			**189,66**	**0,03**	**-189,66**	**-100,00**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			**-189,66**	**-0,03**	**189,66**	**-100,00**
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL VIII						
PRODUITS	**733 143,27**	**105,54**	**646 034,46**	**108,22**	**87 108,81**	**13,48**
CHARGES	**718 919,98**	**103,49**	**684 559,60**	**114,67**	**34 360,38**	**5,02**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**14 223,29**	**2,05**	**-38 525,14**	**-6,45**	**52 748,43**	**-136,92**
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée						

Compte de résultat

Association d'Aide Aux Victimes — **Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025**

	Arrêté au :	31/12/2025		31/12/2024		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Contributions Produits							
Dons en nature							
Prestation en nature							
Bénévolat							
CONTRIBUTIONS PRODUITS							
Contributions Charges							
Secours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens et services							
Prestations en nature							
Personnel bénévole							
CONTRIBUTIONS CHARGES							

BILAN

Au 31 décembre 2025

AIDES AUX VICTIMES
Hôtel de Ville
Place Roger Salengro
59000 LILLE

Règles et méthodes comptables

Objet social :

Information et accompagnement juridique, psychologique et social des victimes d' infractions pénales, d'accident collectif, de catastrophe naturelle et d'attentat.

Réalisation des missions d'administrateur Ad Hoc, de médiation pénale et toutes autres missions confiées par l'institution judiciaire.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hormis la première application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC n°2023-03) ;
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

* *La provision pour congés payés est valorisée selon la méthode du calcul approximatif à la fin de l'exercice*

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- ✓ des dispositions du décret budgétaire et tarifaire du 22 octobre 2003 (désormais codifié aux articles R.314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles).
- ✓ de l'arrêté interministériel du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n° 99.01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations
- ✓ de l'instruction comptable des établissements publics sociaux et médico-sociaux (M 22) en ce qui concerne les dotations aux amortissements et aux provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales y afférent.
- ✓ de l'arrêté du 12 décembre 2007 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du CASF.
- ✓ de l'avis du Conseil national de la comptabilité n° 2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux.
- ✓ Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le plan comptable général 2014.03, aux prescriptions du code de commerce et au Règlement 2022-06 et du Règlement 2023-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le comité de la Réglementation comptable.

Les principaux impacts sont :

- La suppression des comptes de transfert de charges, qui sont remplacés par des annulations de charges directes

- Seuls les produits et charges liés à des événements majeurs et inhabituels restent en résultat exceptionnel

Il a été également tenu compte des contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs et prestations.

Les immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Durée: 2 ans pour les immobilisations incorporelles
5 ans matériel technique
4 ans matériel de bureau et informatique
5 ans mobilier de bureau
5 ans equipements divers

Effectifs :

L’effectif de la structure est de 12 personnes, pour 11,9 ETP

Bénévolat :

Il y a du bénévolat au sein de notre association, mais le montant n’est pas significatif.

Tableau de variation des fonds associatifs - Année 2025

Libellé	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin d'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise	686,02			686,02
Réserves				
Report à nouveau gestion contrôlée				
Report à nouveau gestion non contrôlée	442 246,94		38 525,14	403 721,80
Dépenses refusées par l'Autorité				
Dépenses non opposables aux financeurs				
Subvention d'investis. non renouv. par l'organisme				
Provisions réglementées				
Résultat comptable de l'exercice	-38 525,14	14 223,29	-38 525,14	14 223,29
TOTAL	404 407,82	14 223,29		418 631,11

Tableau de variation des provisions pour risques et charges - Année 2025

Libellé	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin d'exercice
Provision pour risque	0	22 781,00	0	22 781,00
TOTAL	0	22 781,00	0	22 781,00

Une provision pour risques d'un montant 22 781.00 € a été constatée au titre de l'exercice. Celle-ci correspond à une compensation d'accord collectif « SEGUR » perçue à tort par l'association qui n'est pas éligible au dispositif.

Tableau de variation des fonds dédiés - Année 2025

Libellé	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin d'exercice
Subventions non utilisées	8 765,00	0,00	8 765,00	0,00
TOTAL	8 765,00	0,00	8 765,00	0,00

Indemnité fin de carrière :

Le montant de 157 143 ,10€, correspond à la provision d'indemnité de départ en retraite pour l'année 2025. La méthode utilisée est la méthode prospective, l'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite.

Paramètres retenus pour le calcul :

- Age de départ à la retraite : 62 ans

- Initiative du départ à la retraite : 100 % salarié

- Taux de charges patronales moyen pour les cadres : 60 %

- Taux de charges patronales moyen pour les non cadres : 60 %

Récapitulatif Subventions :

Subventions 2025		
Cptes	**Subventions**	**2025**
740006	**Justice**	363 044,00 €
740018	**Com. Urbainde de DKQ**	48 500,00 €
	Ville de Lille	
740007	Subv fonctionnement	38 000,00 €
740014	CHR - Action UMJ	14 700,00 €
740009	EVE	9 350,00 €
740031	TGD	5 312,00 €
740030	AV et IS - Hôtel de Police de Lille	11 011,00 €
740019	Délégation séniors	4 000,00 €
		82 373,00 €
	FIPDR	
740018	SAV Dunkerque	33 000,00 €
740009	EVE	10 381,00 €
740031	TGD	7 000,00 €
740030	AV et IS - Hôtel de Police de Lille	10 442,00 €
740014	CHR	35 000,00 €
740003	CIPD 8 VILLES	10 947,00 €
		106 770,00 €
	DEP. DU NORD	
740009	EVE	15 558,00 €
740002	CDAD	10 000,00 €

	SUBVENTIONS Villes (Hors ville de Lille)	
Cptes	**Subventions**	**2025**

740003	CIPD 8 VILLES	10 946,00 €
740010	HAUBOURDIN	3 117,02 €
740011	VILLENEUVE D'ASCQ	14 000,00 €
740012	ARMENTIERES	6 619,50 €
740013	LAMBERSART	1 670,00 €
740015	MAIRIE LOOS	4 712,20 €
740016	OSTRICOURT	1 097,67 €
740017	MONS EN BAROEUL	5 139,60 €
740023	LOMME	8 029,00 €
740024	SAINT ANDRE	3 185,00 €
740032	HELLEMMES	4 398,96 €
740033	CCAS WATTIGNIES	5 500,00 €

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025 a été provisionné pour 4 500,00€ en facture non parvenue.

Le montant des charges à payer sur 2025 est de :

- Autres charges à payer : 300,63€ pour des frais de déplacement de 2025 payés sur 2026
- Factures non parvenues pour 5 366.32€
- Dettes provision pour congés payés pour 23 337,15€

Charges sociales sur congés payés de 8 168€

Immobilisations

Association d'Aide Aux Victimes **Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement			
Autres postes d' immobilisations incorporelles	436.30		
Immobilisations incorporelles	**436.30**		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install générales, agenc. et aménag. des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Install générales, agenc. et aménag. divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 890.64		2 332.89
Emballage récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	**28 890.64**		**2 332.89**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation	500.00		
Autres titres immobilisés	15.00		
Prêts et autres immobilisations financières	762.25		
Immobilisations financières	**1 277.25**		
Total Général	**30 604.19**		**2 332.89**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de				
Autres postes d' immobilisations incorporelles			436.30	
Immobilisations incorporelles			**436.30**	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install générales, agenc. et aménag. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Install générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			31 223.53	
Emballage récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles			**31 223.53**	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation			500.00	
Autres titres immobilisés			15.00	
Prêts et autres immobilisations financières			762.25	
Immobilisations financières			**1 277.25**	
Total Général			**32 937.08**	

Amortissements

Association d'Aide Aux Victimes **Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement				
Autres postes d' immobilisations incorporelles	436.30			436.30
Immobilisations incorporelles	**436.30**			**436.30**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	23 404.00	3 902.73		27 306.73
Emballages récup et divers				
Immobilisations corporelles	**23 404.00**	**3 902.73**		**27 306.73**
Total Général	**23 840.30**	**3 902.73**		**27 743.03**

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développemer					
Autres postes d' immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Construction sur sol d'autrui					
Const. Inst. générales, agencements, aménagements					
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres Inst. générales, agencements, aménagements					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 902.73				
Emballages récup et divers					
Immobilisations corporelles	**3 902.73**				
Total Général	**3 902.73**				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Créances et Dettes

Association d'Aide Aux Victimes **Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	762.25	762.25	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 800.00	1 800.00	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts	21 249.00	21 249.00	
Etat, créances diverses	51 674.00	51 674.00	
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1 808.78	1 808.78	
Total général	**77 294.03**	**77 294.03**	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	44 333.08	44 333.08		
Personnel et comptes rattachés	23 637.78	23 637.78		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 364.17	41 364.17		
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	2 037.00	2 037.00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés				
Autres Dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	6 524.67	6 524.67		
Total général	**117 896.70**	**117 896.70**		
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

Provisions

Association d'Aide Aux Victimes **Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour chage sociales, fiscales sur congés à				
Autres provisions pour risques et charges		22 781.00		22 781.00
Provisions risques et charges		**22 781.00**		**22 781.00**
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation				
Total Général		**22 781.00**		**22 781.00**
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence				